

## CRÉDIT EN 2010 : LES BANQUES ONT SOUTENU L'ÉCONOMIE

**L'encours global des crédits à l'économie française a progressé de 4 % sur l'ensemble de l'année 2010. Ces chiffres témoignent de la forte mobilisation du secteur bancaire tout au long de l'année.**

### LE CRÉDIT APRÈS BÂLE 3

*Les premiers résultats des banques montrent des évolutions satisfaisantes des bénéficiaires en 2010. C'est cette solidité et cette bonne résistance qui ont permis aux banques françaises de financer l'économie dans des conditions très favorables l'an dernier, comme le montre la communication collective publiée dans la presse quotidienne à la mi-février (cf p4).*

*Il reste qu'il pourrait être plus difficile pour les banques dans les prochaines années de distribuer du crédit dans des conditions analogues. En effet, Bâle 3 va mécaniquement freiner le crédit et augmenter son coût en Europe à cause des exigences des nouveaux ratios de solvabilité et de liquidité.*

*En outre, d'autres mesures notamment au titre des institutions dites systémiques, pourraient encore pénaliser l'activité des banques et donc de l'économie. De nouvelles charges en fonds propres pour ces institutions ne permettraient, par ailleurs, en rien de prévenir les crises. La prévention et résolution des crises futures nécessitent des mécanismes appropriés.*

D'après les derniers chiffres publiés par la Banque de France, les encours de crédits octroyés par les banques françaises à l'économie s'élèvent à 1 831 milliards d'euros à fin décembre 2010, soit une croissance annuelle de 4 %. Cette évolution, nettement supérieure à celle du PIB pour l'année (environ 1,5 %), s'explique à la fois par une croissance soutenue des encours des crédits aux ménages et une progression des encours pour les crédits aux entreprises. Cette performance des banques françaises est meilleure que celle de la plupart des autres pays européens où les encours de crédits restent majoritairement en régression. C'est le cas en Espagne (-0,7 %) ou en Allemagne (0 %).

### Progression de 3,6 % des crédits aux TPE/PME

Bien que les grandes entreprises se financent majoritairement sur les marchés, l'encours global des crédits octroyés à l'ensemble des entreprises poursuit sa croissance : 780,8 milliards d'euros à fin 2010, soit une augmentation de 1,2 % en rythme annuel.

L'évolution des encours pour les TPE/PME est nettement plus importante : + 3,6 % à fin décembre 2010 pour les crédits mobilisés. Ceci s'explique notamment par les efforts importants menés par l'ensemble des réseaux bancaires pour accompagner les TPE/PME dans un contexte particulièrement difficile. Rappelons d'ailleurs que les dirigeants des principales grandes banques françaises s'étaient rendus en 2010, pour la seconde année consécutive dans différentes villes de France, à la rencontre de plus de 1 200 patrons de PME. L'objectif était de renforcer un dialogue de proximité avec leurs clients entreprises.

### Crédits aux ménages : les encours progressent de + 6,2 %

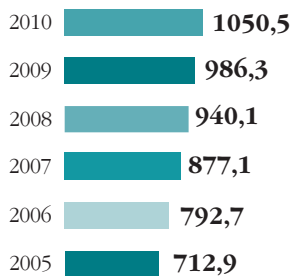
A fin décembre 2010, les encours octroyés aux ménages par les banques françaises se montent à

3 questions à  
**Jean Tricou,**

Directeur de la Banque  
d'investissement et de marché, FBF

### Crédits aux ménages

Encours en milliards d'euros



Source : Stat Info, BDF, février 2011

plus de 1 050 milliards d'euros. Les établissements de crédit ont tout particulièrement financé les projets immobiliers de leurs clients. Ainsi les encours des seuls crédits immobiliers ont augmenté de 8 % en rythme annuel. Les ménages ont profité des taux de crédit à l'habitat particulièrement attractifs. En effet, en fin d'année 2010, leurs niveaux étaient historiquement bas : 3,29% en décembre 2010 (contre 3,80 % l'année précédente). Ces chiffres sont d'ailleurs corroborés par la récente enquête de l'Observatoire des crédits aux ménages analysant le comportement des ménages face au crédit.

### Les principaux résultats de l'Observatoire des crédits pour 2010<sup>1</sup>

#### ■ 30,5 % des ménages ont un crédit immobilier à fin 2010

Près d'un ménage sur deux avait un crédit en novembre 2010 (49,5 %) d'après les premiers résultats de l'Observatoire publiés en janvier dernier. Le taux de détention pour les crédits immobiliers se maintient à un haut niveau (30,5 % contre 30,8% en 2009). La

part des accédants à la propriété reste importante : 23,2 % des ménages à fin 2010, soit l'un des taux les plus élevés observés ces dernières années.

En revanche, le taux de détention des crédits à la consommation est en repli. 30,1 % des ménages disposaient d'un tel crédit contre 31,7 % un an auparavant. Cette baisse s'explique non seulement par deux années de crise, mais aussi par une évolution de l'usage que font les ménages des crédits à la consommation. En effet, les Français ont privilégié en 2010 l'utilisation de ce type de crédit pour financer "un projet de consommation" comme l'achat d'un équipement pour la maison, d'une automobile ou des travaux d'amélioration du logement, au détriment du financement de dépenses de loisirs ou de vacances. À ce titre, la diffusion des "cartes" de magasin est en recul.

#### ■ Des intentions de recours au crédit en baisse pour 2011

Les ménages français sont d'ailleurs moins nombreux à

déclarer fin 2010 avoir l'intention de souscrire un crédit à la consommation dans les six prochains mois : 4,1 % contre 4,4 % il y a un an. Le constat est le même pour les crédits immobiliers. 4,8 % des ménages envisagent d'en souscrire un contre 5,6 % en 2009. Il semble en effet que les ménages aient été très nombreux à réaliser leurs projets immobiliers par anticipation à la fin de l'année dernière, afin de bénéficier de conditions de crédit attractives, et de certains avantages avant leur réduction ou disparition au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (crédit d'impôt, avantages liés au dispositif Scellier...). Les demandes de crédit immobilier pourraient donc être moins nombreuses en ce début d'année, d'autant que les incertitudes sur l'avenir du marché (annonce de hausse de prix, remontée des taux...) pourraient faire hésiter les futurs emprunteurs. ■

1. Enquête annuelle réalisée par voie postale par la SOFRES en novembre 2010 pour l'Observatoire des crédits aux ménages auprès d'un échantillon de 8 813 ménages.

### Signature d'une nouvelle Convention AERAS\* révisée

François Pérol, président de l'AFECEI\*\* et de la FBF, les représentants des professionnels de l'assurance, des associations et des pouvoirs publics, ont signé le 1<sup>er</sup> février 2011 une version révisée de la Convention AERAS. Le texte apporte des aménagements à la précédente Convention mise en place en 2007.

Les banques soutiennent ces améliorations apportées au dispositif qui a déjà permis de réaliser de véritables progrès dans l'accès au crédit et à l'assurance pour les emprunteurs présentant un risque aggravé de santé. La Convention de 2011 prévoit notamment un renforcement de l'information autour du dispositif, l'élargissement de la couverture du risque invalidité ou encore l'amélioration des questionnaires de santé.

\* s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé

\*\* Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement

### 3 QUESTIONS À JEAN TRICOU

Directeur de la Banque d'investissement et de marché, FBF

## La révision de la MIF constitue un enjeu majeur pour les banques françaises

**La FBF a répondu en février à la consultation lancée par la Commission européenne sur la réforme de la Directive marché des instruments financiers (MIF).**

### 1. Quelles sont les principales préconisations de la FBF ?

La FBF, lors des discussions sur l'élaboration de la première MIF, avait défendu le modèle des marchés règlementés pour des raisons de transparence. Elle avait alerté sur les risques de fragmentation de la liquidité pour les émetteurs et les investisseurs.

Il est donc logique qu'elle soit favorable, à l'occasion de cette révision, à un renforcement de la transparence, notamment post-négociation, pour tous les marchés où cela peut contribuer à une amélioration du processus de formation du prix et de la liquidité. La priorité doit aller aux marchés des actions.

Pour les marchés obligataires, la transparence pré-négociation n'est en revanche pas appropriée dans la mesure où la structure de ce marché est très significativement différente de celle du marché des actions : prédominance du marché primaire, fourniture par les intermédiaires aux investisseurs des prix nécessaires au reclassement de leurs titres.

En outre, le comportement des investisseurs est également très

différent, la plupart d'entre eux conservant en réalité les titres jusqu'à leur maturité.

### 2. Que proposez-vous spécifiquement pour les marchés de dérivés et les matières premières ?

Sur les marchés d'instruments dérivés, l'enjeu majeur réside dans la maîtrise du risque systémique ; cela suppose la création de chambres de compensation et la mise en place de "trade repositories" (bases de données de transactions).

C'est pourquoi nous soutenons le projet de texte européen

EMIR\* traitant de ce sujet. Dans le cadre de la MIF, la transparence post-négociation de ces marchés peut sans doute être améliorée. La centralisation des transactions doit toutefois être envisagée de manière prudente et calibrée afin d'éviter une perte de liquidité, compte tenu de la nature spécifique des marchés de dérivés et de leur difficulté de standardisation.

Les entreprises sont d'ailleurs très attachées au maintien de contrats

bilatéraux, seuls susceptibles de répondre à leurs besoins spécifiques.

Pour les matières premières, la FBF soutient totalement les efforts de régulation engagés au niveau international (G20) mais considère qu'au niveau européen, la directive MIF n'est pas l'outil législatif adéquat pour résoudre des problèmes de volatilité de ces marchés. L'AMAFI, en collaboration avec la FBF, a d'ailleurs fait des propositions sur ce sujet.

### 3. Et sur la commercialisation des instruments financiers ?

La FBF est favorable à un *statu quo* sur cette question. Le régime actuel accorde déjà aux investisseurs un haut niveau de protection. Le dispositif mis en œuvre a d'ailleurs démontré son efficacité malgré la crise. La France n'a, heureusement, eu à constater aucune défaillance de marché en matière de commercialisation des produits financiers.

En outre, la mise en œuvre de la directive MIF en 2007 avait conduit les banques françaises à mener de lourds aménagements. L'ajout de nouvelles règles, très inspirées du modèle anglo-saxon, pourrait conduire à une modification structurelle des modèles de distribution de la banque universelle qui ne correspond pas aux souhaits exprimés par les investisseurs. ■

**Le régime actuel accorde déjà aux investisseurs un haut niveau de protection**

\* Réglementation sur l'infrastructure des marchés européens.

# Toutes les vérités sont bonnes à dire sur les banques, y compris celle-ci :

**+ 4%**  
de crédits à l'économie\*

**+ 8%**  
de crédits immobiliers\*

**+6,2%**  
de crédits aux ménages\*

**+3,6%**  
de crédits aux PME et TPE\*

**En 2010, les banques françaises sont les seules banques  
en Europe à avoir soutenu à ce point leur économie.\*\***

\*Evolution de l'encours des crédits en France en 2010 (source Banque de France)

\*\*Evolution de l'encours des crédits en 2010 : +2% pour la zone Euro,  
0% pour l'Allemagne, -0,7% pour l'Espagne (source Banque centrale européenne)